



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 18 avril 2019 -

Etaient présents :

Mme OLLIER, M. BALLESTA, M. DAMOME, M. LE BOURDONNEC, Mme MALTONE, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, M. BARTHE, M. DAGNEAU, Mme FAIVRE, M. FRERET, M. SABATIER, Mme ROUX-LABAT.

Etaient représentés :

Mme DURRANS, M. ORTEL, Mme RACHMUEHL, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, Mme BOUZOU, Mme CAYLA, M. DEROY, Mme VERGES.

Etaient invités :

Mme CAILLOT, Mme MIRAS, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H15.

Nombre de membre présents	13
Nombre de membres représentés	9

M. Ballesta signale aux membres de la CFVU qu'une présentation générale des résultats de la commission master sera prochainement organisée en CAC plénier.

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2019

En l'absence de remarques, M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ **La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 14 mars 2019.**

II/ MODIFICATION D'INTITULÉ DE PARCOURS POUR LA MENTION ÉTUDES SUR LE GENRE

M. Valat présente la demande de modification de l'intitulé du master mention Études sur le genre. Pour améliorer la visibilité du parcours et permettre une recherche par mot-clef sur le genre, l'UFR Humanités a sollicité une modification de l'intitulé du parcours de la mention études sur le genre :

- Intitulé actuel du parcours : Médiations, cultures langues ;
- Nouvel intitulé à compter de la rentrée 2019 : Genres, cultures, sociétés.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ ***La CFVU adopte la modification de l'intitulé du parcours de la mention études sur le genre : « Genres, cultures, sociétés ».***

III/ MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX D'ADMISSION EN 2^{ÈME} CYCLE

M. Valat indique qu'il a été sollicité par une UFR afin que ces commissions soient désignées par le chef d'établissement "sur proposition du responsable de formation et avis du directeur de l'UFR". Cette mention sera portée sur le visa de l'arrêté de nomination.

M. Arcelin demande si cette modalité implique une modification de gestion de la désignation des membres.

M. Valat parle d'une décision opportunité visant à sécuriser la constitution des commissions d'examen des vœux d'admission en 2^{ème} cycle.

M. Arcelin souligne le changement du nom de la commission pédagogique en commission d'examen des vœux d'admission.

M. Valat répond que cette dénomination est déjà utilisée dans le cadre des commissions d'admission d'examen des vœux Parcoursup.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ ***La CFVU approuve les modalités de désignation des membres des commissions d'examen des vœux d'admission en 2ème cycle.***

IV/ CONVENTION DE FORMATION : AVENANT A LA CONVENTION UBM-FLORENCE

M. Valat présente l'avenant à l'Accord cadre de double diplôme relatif au Programme conjoint entre le Corso di laurea magistrale in Pianificazione e Progettazione della Città e del Territorio du Master « Urbanisme et Aménagement » entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université des Études de Florence. L'avenant modifie le plan de mobilité de la convention conclue entre les 2 universités relative au double diplôme de master signée le 19/06/2018. Les annexes à l'avenant définissent les nouvelles équivalences entre les 2 formations objet du partenariat.

M. Arcelin évoque un ajustement de la maquette du Corso di laurea magistrale de l'université de Florence pour la rentrée 2019/2020.

M. Ballesta souhaite connaître le nombre d'étudiants inscrits dans ce parcours pour 2019-2020.

M. Arcelin rappelle que la capacité d'accueil de ce master est de 5 places. Cette année, 2 étudiants sont inscrits dans ce double diplôme ; le recrutement en M1 pour l'année 2019-2020 a lieu du 15 mars au 18 avril 2019.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ **La CFVU approuve l'avenant de la convention de double diplôme entre l'UBM et l'université de Florence.**

V/ CALENDRIER 2019-2020 : DEFLE

M. Ballesta présente le calendrier du DEFLE :

Cours du jour du 1^{er} semestre : 12 semaines du 09/09 au 06/12/2019

Cours du jour du 2nd semestre : 12 semaines du 20/01 au 17/04/2020

Périodes d'interruption des cours :

- Toussaint et Noël : identiques au calendrier général des formations ;
- Interruption d'hiver : 29/02 au 08/03/2020 ;
- Interruption de printemps : 18/04 au 03/05/2020.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ **La CFVU adopte le calendrier 2019-2020 du DEFLE.**

VI/ CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2019-2020

Mme Miras présente le calendrier des inscriptions.

Les inscriptions comprennent 2 modalités :

- Les inscriptions administratives. Celles-ci se divisent 2 étapes :
 - ↳ L'inscription en ligne (IAWEB) et paiement : du 09 au 26/07 (Inscription conseillée pour les bacheliers 2019 et les Masters 1) et du 19/08 au 13/09 ;
 - ↳ Dépôt des pièces justificatives en ligne (PJWEB) : du 09 au 26/07 et du 19/08 au 20/09.
- Les inscriptions pédagogiques : Elles suivent un calendrier propre à chaque formation. Dans la mesure du possible, elles doivent être réalisées avant le début des enseignements du calendrier universitaire.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ **La CFVU approuve le calendrier des inscriptions 2019-2020.**

VII/ CALENDRIER ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE 2019-2020

M. Ballesta informe la CFVU du projet de calendrier de l'Evaluation Continue Intégrale (ECI). La mise en œuvre de l'ECI concerne pour la rentrée 3 formations : les licences de géographie, d'arabe et la 3^{ème} année de la licence parcours portugais-espagnol.

Le calendrier définitif ainsi que les dispositions spécifiques à l'ECI seront approuvées au plus tard à la CFVU du 6 juin 2019.

Principes retenus pour ce calendrier :

- Il est calé sur les mêmes bornes que le calendrier général : pré-rentrée le 09/09/2019 et publication des résultats (*après le rattrapage pour les formations du calendrier général*) : 10 juillet 2020 ;
- Des semestres de 15 à 16 semaines pour organiser les enseignements et les temps d'évaluation ;
- Respect du principe de la 2^{nde} chance, organisé UE par UE. En fonction de leurs notes, les étudiants se voient proposer des évaluations supplémentaires.

Les contraintes :

- Les mutualisations (UE mineures principalement) avec les formations qui relèvent du calendrier général en 2 fois 12 semaines. Les épreuves mutualisées seront positionnées sur les 2 premiers jours des sessions d'exams du calendrier général ;
- Les salariés ou étudiants empêchés qui ne peuvent pas participer à tout ou partie des évaluations de l'ECI. L'ECI est en phase expérimentale, concernant des formations où sont inscrits peu de salariés. La situation de ces étudiants sera étudiée au cas par cas par le directeur des études qui proposera une évaluation adaptée.

Mme Maltone demande si ce schéma général s'applique également aux masters.

M. Valat rappelle que le cadre réglementaire relatif au master est plus large, il ouvre la possibilité d'organiser une session d'évaluation unique et a fortiori du contrôle continu intégral.

M. Damome indique que le principe de seconde chance concerne toutefois l'UE Langue.

M. Le Bourdonnec souligne la non compensation de cette UE en M2.

M. Arcelin signale une demande de vote anticipé du règlement des études par les UFR afin de mener à bien le travail sur les MCC 2019/2020.

M. Valat répond que le règlement des études sera soumis au vote de la CFVU au mois de mai.

VIII/ LETTRE DE MISSION DE DIRECTEUR DES ÉTUDES

M. Ballesta rappelle que les missions de directeur des études s'inscrivent notamment dans le cadre des dispositions de l'arrêté licence du 30 juillet 2018.

Le directeur des études est à la fois le référent des étudiants mais il joue également un rôle d'interface avec les services d'appui à la formation.

Il exerce des missions d'ordre général pendant la campagne d'admission en licence mais également pendant toute la durée du cursus de licence. A cet effet, il organise un ou des entretiens individualisés avec les étudiants sollicitant une adaptation de leur parcours de formation, il coordonne le suivi du contrat pédagogique de réussite et ses modifications éventuelles en cours d'année.

Lorsque la formation dont il est référent propose un parcours adapté, il pilote la mise en place des dispositifs de détection des étudiants (tests de positionnement, bilan individuel à mi- semestre...) et coordonne les dispositifs pédagogiques du parcours adapté.

NB : Le nombre de directeur des études et les modalités de valorisation de leurs missions sont en cours de validation.

M. Damome demande ce qui sera envisagé pour l'étudiant salarié ou celui dont la situation change en cours d'année universitaire.

M. Ballesta répond que l'étudiant salarié pourra demander un aménagement spécifique de son emploi du temps. Il rappelle que le contrat pédagogique est amené à évoluer par rapport au profil de l'étudiant. La mise en place de ce contrat permettra d'alerter plus rapidement les services d'appui.

M. Dagneau demande si des référents seront affectés au sein de chaque département.

M. Ballesta répond que l'affectation des directeurs des études se fera selon deux critères :

- la prise en compte de la grande disparité des effectifs de nos formations. Pour les formations les plus importantes en termes d'effectifs, plusieurs directeurs des études seront ainsi mis en place ;
- la mise en place de parcours adaptés dans les formations.

La modulation de service des directeurs des études s'effectuera sur ces critères et sera plafonnée à 24h TD.

M. Damome souligne le nombre restreint d'étudiants concerné par ce dispositif.

M. Ballesta rappelle que dès la rentrée 2019, le contrat pédagogique sera signé par tous les étudiants de L1, soit environ 5000 ; la grande majorité bénéficiera d'un contrat pédagogique standard récapitulatif de ses enseignements.

M. Valat précise qu'une application est actuellement en cours de développement par la DSIN de notre université. Elle permettra à l'étudiant dès la rentrée et après avoir procédé à ses inscriptions administrative

et pédagogique, de se connecter à son contrat pédagogique et y déclarer des objectifs personnels et professionnels. Il pourra également y déclarer une situation particulière : sportif de bon et haut niveau, situation de handicap, ... Ce signalement entrainera une phase d'instruction auprès des services d'appui (DAPS, Pôle Handicap, DOSIP pour les cas de réorientation précoce et/ou d'un besoin d'accompagnement pédagogique).

Pour les étudiants identifiés et nécessitant la mise en œuvre d'un parcours adapté, des préconisations d'aménagement de cursus visant à assurer la réussite de l'étudiant seront mises en œuvre :

- par un accompagnement via des dispositifs de soutien : tutorat, renforcement disciplinaire, ... ;
- par un allongement de la durée d'études (licence en 4 ans).

Mme Maltone s'interroge sur la proximité du directeur des études et de la formation dont il aura la charge ainsi que sur la capacité de l'établissement à disposer de ressources humaines suffisantes pour la mise en place ce dispositif.

M. Ballesta répond que le directeur des études encadrera les étudiants issus du parcours de formation de son périmètre disciplinaire.

Dans les petites formations, l'organisation interne devra surement être repensée et le responsable de licence pourra être nommé directeur des études.

Mme Ollier demande la proportion d'étudiants qu'encadrera un directeur des études et si cette fonction se rapproche du statut de professeur référent mis en place il y a quelques années.

M. Ballesta rappelle que la nomination se fera sur la base du volontariat. Il se dit confiant pour trouver des candidats compte tenu du nombre de collègues engagés dans une relation de proximité avec les étudiants de licence.

Il signale enfin que le taux d'encadrement dépendra de la somme allouée par le rectorat. Si l'on souhaite que cette mission ait une réelle plus-value pour les étudiants, il faudra toutefois établir un nombre raisonnable d'étudiants par directeur des études.

M. Arcelin s'interroge sur les relances aux étudiants n'ayant pas rempli leur contrat pédagogique via l'application.

M. Valat évoque un système de relance automatique. Sans réponse de la part de l'étudiant et en l'absence de portée juridique du contrat pédagogique, il sera rendu inactif.

M. Damome demande si le directeur des études sera également alerté et ce, afin d'organiser une rencontre avec l'étudiant concerné.

M. Valat répond que l'application n'est pas encore à un tel degré de précision. Il signale toutefois la mise à disposition pour le directeur des études d'un tableau de bord afin de contrôler la situation des étudiants.

Mme Maltone souhaite connaître la date de mise en application de ce dispositif.

M. Ballesta répond que conformément à l'arrêté Licence, la mise en œuvre de ce contrat est fixée à la rentrée 2019.

Il signale que l'UBM a perçu une enveloppe de 217 835 € allouée par le ministère pour la mise en place de ce dispositif. Elle représente 57% de l'enveloppe totale demandée par les universités de l'académie (399 600 €). Une autre source de financement liée à l'augmentation des capacité d'accueil devrait également être allouée à l'université compte tenu de la création de la licence LEA Anglais-Espagnol à l'antenne d'Agen.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ **La CFVU donne un avis favorable à la lettre de mission de directeur des études.**

IX/ CALENDRIER D'ADMISSION 2019 EN 2EME ET 3EME ANNEE DE LICENCE ARTS DU SPECTACLE, PARCOURS DANSE

M. Valat prévient d'une demande de modification du calendrier d'admission en 2^{ème} et 3^{ème} année de licence arts du spectacle parcours Danse.

Les étudiants inscrits au Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique et de la Danse de Bordeaux Aquitaine qui valident leur Examen d'Aptitude Technique (EAT) peuvent intégrer directement la 2^{ème} année de la licence mention arts du spectacle, parcours danse. Pour la session 2019, les résultats de cet examen sont fixés au 08 mai 2019.

Dans le calendrier voté le 14/02/2019 en CFVU, la date d'ouverture de la campagne est fixée au 08 avril 2019 avec une fermeture de la plateforme Apoflux pour le dépôt des candidatures au 06 mai 2019.

En conséquence, la date de fermeture de la plateforme Apoflux pour le dépôt des candidatures est prolongée au 13 mai 2019.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ **La CFVU approuve la modification du calendrier d'admission en L2, L3 de licence arts du spectacle, parcours danse.**

X/ PARCOURSUP

M. Ballesta fait un point d'information Parcoursup.

Calendrier :

- 03/04/2019 : fin de la phase de confirmation des vœux des candidats ;
- 15/05/2019 : publication des propositions d'admission par les établissements ;
- 15/05 au 19/07 (*suspension pendant les épreuves écrites du baccalauréat*) : confirmation d'inscription dans la formation choisie ;
- 25/06 au 14/09 : phase complémentaire pour les étudiants n'ayant pas participé à la phase principale ou souhaitant candidater sur une formation disposant de places disponibles.

Nombre de vœux confirmés à l'UBM :

Le nombre total de vœux confirmés enregistrés en 2019 (28286) est en augmentation par rapport à 2018 : +503 vœux.

14 formations enregistrent un nombre total de vœux inférieur à celui de l'an passée. C'est notamment le cas pour les formations suivantes :

- LLCER Allemand, baisse du nombre total de vœux de 38%, soit 20 vœux en moins ;
- LLCER Espagnol, baisse de 24%, soit 183 vœux en moins ;
- LLCER Anglais, baisse de 22%, soit 445 vœux en moins ;
- Anglais-Philosophie, baisse de 22%, soit 45 vœux en moins ;
- Culture humaniste et scientifique, baisse de 21%, soit 104 vœux en moins ;
- LLCER Anglais Agen, baisse de 20%, soit 57 vœux en moins.

A l'inverse, certaines formations voient leur nombre de vœux confirmés augmenter significativement :

- LEA Anglais-Chinois : avec une hausse de 42%, soit 190 vœux de plus ;
- LEA Anglais-Japonais : avec une hausse de 39%, soit 302 vœux de plus ;
- LLCER Chinois : avec une hausse de 38%, soit 48 vœux de plus ;
- LEA Anglais-Arabe : avec une hausse de 35%, soit 99 vœux de plus.

Sur la base du nombre de vœux confirmés, du taux de pression par formation et du taux de remplissage, les filières ont été classées par catégories. Le nombre de candidats appelés par l'UBM va varier selon la catégorie à laquelle appartient la formation.

- Filières dont le nombre de vœux est en deçà des capacités : pas de classement (L1 arabe et allemand) ;
- Filières sans tension : tous les candidats sont appelés (ex : L1 espagnol, L1 chinois) ;
- Filières en tension modérée : pression entre 3 et 4 (*3 à 4 fois plus de vœux confirmés que la capacité d'accueil de la formation*), sauf exception (L1 anglais + SDL), appel de tous les candidats ;
- Filières en tension importante : pression supérieure à 4 et/ou augmentation des vœux par rapport à n-1, appel de tous les candidats soit limitation du nombre d'appelés notamment en L1 japonais (400) ;
- Filières en tension importante : taux de pression supérieur à 5 ou vœux en hausse, l'appel des candidats est majoritairement limité au secteur académique ou à la capacité d'accueil (ex : L1 LEA Anglais-Espagnol, L1 Culture humaniste et scientifique) ;
- Filières sélectives : limitation à la capacité d'accueil et possibilité de refuser des candidatures (ex : L1 Anglais-information communication, L1 Danse)

M. Barthe s'interroge du traitement différent opéré entre les licences LLCER Anglais et Histoire.

Mme Caillot parle de prudence vis-à-vis de la progression des effectifs en anglais. Les données d'appel seront augmentées de manière constante et régulière dans la mesure des moyens dont nous disposons.

M. Ballesta souligne l'importance d'apporter le plus rapidement possible une réponse aux vœux des candidats.

M. Hauquin se félicite du nombre de vœux en L1 LEA Anglais-Espagnol à l'antenne d'Agen qui répond à un réel besoin territorial.

Il demande si le nombre de candidats appelés au 15 mai, fixé à 400 en LEA Anglais-Japonais a été favorablement accueilli par le rectorat.

Mme Caillot répond qu'il s'agit d'une stratégie établissement.

M. Ballesta évoque une stratégie similaire à celle menée l'année dernière en LEA Anglais-Espagnol (2500 vœux pour 440 places). En 2018, 1500 candidats avaient été appelés soit un peu moins que le nombre de candidats du secteur et finalement, tous les candidats de l'académie avaient été appelés ainsi qu'un petit nombre de candidats extérieurs. Pour 2019, tous les candidats du secteur seront appelés.

Il rappelle que l'établissement participe, en parallèle à ces phases d'admission, à la CAES¹ afin d'offrir une place dans les formations disponibles aux candidats ayant obtenu des refus à leurs vœux en phase principale.

Mme Miras rappelle que les commissions d'examen des vœux ont jusqu'au 10 mai pour entrer les résultats sur Parcoursup ; l'affichage des résultats pour les candidats est prévu le 15 mai.

XI/ INFORMATION PROJET PÔLE ARTS (ASSOCIATION AVEC ECOLES D'ART ET D'ARCHITECTURE, PIA CAMPUS DES METIERS)

M. Ballesta signale un report de ce point lors d'une prochaine commission.

XII/ QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11H00.

La Présidente,



Hélène VELASCO-GRACIET

1 Commission d'accès à l'enseignement supérieur